

Comment produire de la concentration ethnique, à l'insu de son plein gré...

Olivier QUÉROUIL,
ancien Chef de projet
de développement social
des quartiers

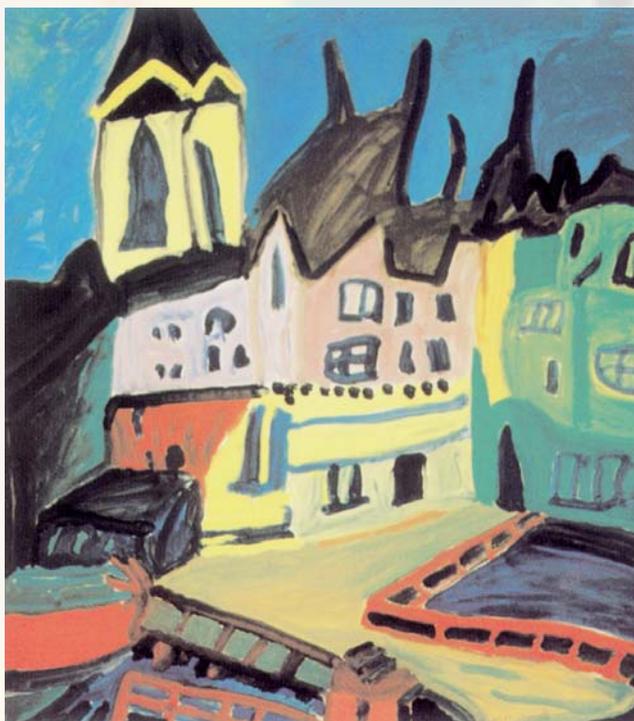
En tant que chef de projet d'une opération de rénovation urbaine entre 1980 et 1990, dans un quartier de 10 000 habitants d'une grande ville du Nord, j'ai animé et participé à des commissions d'attribution de logements. Un des enjeux était de reprendre en main un quartier déserté par les services publics.

Dans ce quartier, sur une période de 10 ans, j'ai pu constater que la population provenant de « minorités visibles » était passée de 40 à 80 % des résidents.

Comment se fait-il qu'une procédure d'attribution, excluant tout critère ethnique ou religieux ait ainsi réussi une sélection aussi parfaite ? Comment se fait-il que d'autres parties du patrimoine du même organisme de logement social situées en centre ville aient produit pendant la même période une sélection inverse non moins parfaite ?... Comment se fait-il qu'un promoteur HLM, refusant de participer aux ateliers relogement, attribue les 40 logements de son groupe à 40 familles ivoiriennes, dans une ville où la population d'origine africaine était pratiquement absente ?

La position de chef de projet confronte souvent à la puissance des phénomènes institutionnels qui agissent à l'insu des acteurs : on ne peut qu'être admiratif devant la perfection de certains « ratages ».

Est-ce une demande des habitants ? Pas du tout. Je me suis souvent trouvé interpellé par des habitants : « *pourquoi vous avez encore logé des maghrébins ? Si on est venu vivre en France, ce n'est pas pour se retrouver entre nous* ». Une tendance religieuse ? Encore moins. En ce temps-là, les femmes maghrébines en particulier ne voulaient surtout pas avoir pour voisins des imams... La commission d'attribution



décide sur propositions de l'Office et des réservataires. Le tri est donc bien souvent fait en amont, au niveau de la présélection des dossiers effectués dans les services, selon les orientations que les services ont cru entendre de leur direction. Certes, on peut se demander si une attribution par loterie ne serait pas plus efficace pour éviter ces effets de concentration officiellement interdits.

Notre pratique expérimentée dans cette commission d'attribution essayait d'être un peu fouriériste¹, en combinant, au-delà du fatras administratif, les passions, les envies et les besoins, et d'en faire si nécessaire débat avec les futurs voisins.

Ainsi, la famille maghrébine qui demandait de reloger à proximité une sœur vivant seule avec ses enfants, assurant vouloir la protéger et avoir un œil sur les

enfants, est une bonne entrée en matière pour faire un relogement qui ait du sens. C'était alors l'occasion d'aller discuter avec la candidate pour savoir si elle partageait ce projet, ou souhaitait au contraire se tenir à distance d'une famille envahissante ou d'un frère trop regardant sur ce qu'il considérait être l'honneur de la famille.

Une attribution de logement devrait idéalement être le fruit d'une décision partagée entre demandeur et futurs voisins, avec une clause de révision si ça ne marche pas. Le logement social serait ainsi perçu comme désirable et non comme un simple lieu de relégation où la puissance publique a la bonté de bien vouloir répondre à des besoins (urgents, comme de bien entendu). ■

1. Partisan du fouriérisme : doctrine d'organisation sociale et politique exposée par Fourier, selon laquelle les hommes doivent s'associer harmonieusement en groupements (phalanstères) avec des occupations correspondant à leur goûts, leurs tendances.